



MISE AU POINT

Les jeux de hasard et d'argent en ligne en France : l'«enjeu » de l'illégalité

Alex Matei 1, Julie Giustiniani 1,2,3*

- ¹ Centre hospitalier universitaire de Besançon, département clinique de psychiatrie, 25000, Besançon, France
- ² Université de Franche Comté, UMR INSERM 1322 LINC, F-25000 Besançon
- ³ Centre hospitalier universitaire de Besançon, Centre d'Investigation Clinique, Inserm CIC 1431, 25000, Besançon, France
- * Correspondance : Hôpital de jour d'addictologie, CHU Besançon Site St Jacques 2 place St Jacques 25000 Besançon ; <u>iulie.giustiniani@univ-fcomte.fr</u>

Résumé: Cet article aborde les enjeux de l'offre illégale de jeux de hasard et d'argent en ligne en France, un marché en pleine expansion malgré les mesures de régulation en vigueur. Après un aperçu de la réglementation actuelle et des enjeux selon l'appréciation de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) dans son rapport de 2023 « Etude sur l'offre illégale de jeu d'argent et de hasard en ligne accessible en France », nous explorons les caractéristiques et les risques associés aux plateformes non régulées, qui capteraient environ 3 millions de joueurs par an. Ces sites illégaux, majoritairement hébergés à l'étranger, échappent aux contrôles de l'ANJ et favorisent des pratiques à haut risque par le biais de stratégies de marketing agressives, l'usage de cryptomonnaies et l'absence de dispositifs de protection pour les joueurs. Nous discutons les mesures adoptées par l'ANJ pour limiter l'accès à ces plateformes, ainsi que la proposition controversée de légalisation des casinos en ligne pour mieux encadrer le secteur. Cet article met en lumière la nécessité de renforcer les stratégies de prévention et de sensibilisation, et de développer une régulation flexible et adaptable pour protéger les utilisateurs et contenir l'attrait des offres illégales.

Mots-clés: Jeu de hasard et d'argent, casino en ligne, offre illégale, France

Abstract: This article explores the challenges posed by the illegal online gambling market in France, a sector experiencing rapid growth despite existing regulatory measures. Following an overview of current regulations and the limited authorization of online games (sports betting, horse racing betting, and poker), we examine the characteristics and risks associated with unregulated platforms, which attract approximately 3 million gamblers annually. These illegal sites, most of which are hosted abroad, evade oversight by the National Gambling Authority (ANJ) and encourage high-risk practices through aggressive marketing strategies, cryptocurrency use, and a lack of gambler protection measures. We discuss the ANJ's effort to restrict access to these platforms, along with the controversial proposal to legalize online casinos to better regulate the gambling industry. This article highlights the need to reinforce prevention and awareness strategies and to develop flexible, adaptable regulations to protect users and reduce the appeal of illegal gambling options.

Key-words: Gambling, Online casino, illegal gambling, France

1. INTRO DU CTI O N

1.1. L'illégalité dans le jeu en ligne ; clarification

Le terme « illégal » appliqué aux jeux de hasard et d'argent (JHA) en ligne reste ambigu, car sa définition varie selon les législations en vigueur dans chaque pays (1,2). De manière générale, les jeux d'argent illégaux désignent toutes les formes de jeux non autorisées par la loi du pays concerné (3). La Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives précise cette notion en spécifiant que l'illégalité est définie en vertu des lois applicables dans le lieu où se trouve le client (4). En France, un opérateur est considéré comme « illégal » lorsqu'il ne dispose pas de licence délivrée par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) ou s'il propose des jeux explicitement interdits, telles que les casinos en ligne (5). Toutefois, cette distinction peut parfois prêter à confusion. Par exemple, des plateformes hébergées à l'étranger peuvent être parfaitement légales dans leur pays d'origine tout en contrevenant aux lois françaises. Plus spécifiquement, lorsqu'un site de jeux d'argent en ligne, licencié dans un pays étranger, accepte des joueurs résidant dans un pays où ces jeux sont interdits, son activité peut être qualifiée d'illégale. Ce phénomène est communément désigné comme le « marché gris » (4).





1.2. Le jeu en France

Depuis la légalisation en France de l'offre de JHA en ligne en 2010, on observe une numérisation progressive des pratiques, qui s'est accélérée avec la crise sanitaire (6). En 2023, le marché français des JHA a atteint un Produit Brut des Jeux (PBJ) total de 13,4 milliards d'euros, représentant la somme des mises des joueurs, moins les gains qu'ils ont récupérés. En ce qui concerne le secteur des JHA en ligne, le PBJ s'élève à environ 2,3 milliards d'euros, couvrant les segments des paris sportifs, des paris hippiques et du poker en ligne (6). Cette popularité s'explique par une accessibilité inégalée, permettant aux utilisateurs de se connecter à tout moment et depuis n'importe quel appareil, que ce soit un smartphone, une tablette ou un ordinateur. La flexibilité de cette offre de jeu, ainsi que le fait de pouvoir jouer en toute discrétion, attirent de nombreux joueurs (7). Cette numérisation des pratiques est associée à une majoration de la prévalence du jeu problématique, avec au sein de la population des joueurs en ligne un usage dit à risque pour 22.4% d'entre eux en 2017, dont 9.4% à risque modéré et 13.0% excessifs (8). Plusieurs études s'accordent à identifier l'activité en ligne comme étant plus à risque que l'activité terrestre, l'accessibilité permanente et l'anonymat favorisant l'émergence d'un usage problématique. (9,10).

Le cadre législatif relatif aux jeux en ligne

L'ANJ a été instituée en 2020, prenant la relève de l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL) pour devenir l'organisme principal chargé de la régulation des JHA en France (11). Sa mission englobe la supervision des opérateurs de jeux en ligne, la prévention du jeu excessif et la protection des mineurs. Dans ce cadre, seuls trois types de jeux d'argent sont autorisés en ligne sous agrément : les paris sportifs, les paris hippiques et le poker, seul jeu de cercle permis. Les jeux interdits en ligne incluent : les jeux de casino en ligne, tels que les machines à sous, la roulette et le blackjack, les jeux de loterie, incluant les tirages et les jeux de grattage, sauf lorsqu'ils sont proposés par La Française des Jeux, qui détient le monopole légal pour ces segments.

Pour opérer légalement, les opérateurs de jeu en ligne doivent obtenir une licence délivrée par l'ANJ et se conformer à des critères rigoureux en matière de sécurité, de transparence et de responsabilité. Les opérateurs agréés ont également l'obligation de mettre en place des dispositifs de jeu responsable, incluant des options d'auto-exclusion et de modération, pour protéger les joueurs contre les comportements à risque (12).

En dépit de cette offre de jeu légale, on observe qu'une part importante des activités de jeu en ligne se déroule sur des plateformes illégales (5), échappant aux régulations et dispositifs de protection prévus pour les joueurs. Cet article commente le rapport de l'ANJ paru en décembre 2023, et a pour objectif de dresser un état des lieux de l'offre illégale des JHA en ligne en France et de sensibiliser aux dangers qu'elle représente pour les joueurs. Pour cela, nous avons mené une revue narrative, en nous appuyant sur les rapports officiels de l'ANJ et de l'Observatoire Français des Drogues et des Tendances Addictives (OFDT), les textes législatifs en vigueur, ainsi qu'une recherche documentaire approfondie sur PubMed et Google Scholar, en utilisant les mots-clés "online gambling" et "illégal". Nous avons ensuite élargi notre analyse en examinant les bibliographies des articles sélectionnés, ce qui nous a permis de constituer un corpus diversifié, incluant articles scientifiques, rapports institutionnels et textes réglementaires. Cette approche nous a conduits à privilégier les documents abordant spécifiquement l'illégalité du jeu en ligne et ses implications en matière de santé publique.

2. L'OFFRE ILLÉGALE DE JEU EN FRANCE, SELON l'ANJ

2.1. Part de la pratique illégale des JHA en ligne en France

Selon l'ANJ, en 2023, le produit brut des jeux (PBJ) issus de ces activités illégales a été estimé entre 748 millions et 1,5 milliard d'euros, soit environ 5 à 11% du marché global des JHA en France (5). Depuis la crise du COVID, le marché du jeu est en croissance constante (13). Si le rapport de l'ANJ ne stipule pas la progression de la part du jeu en ligne illégal depuis le COVID, on retrouve dans la littérature internationale une augmentation significative de la fréquentation de ces sites suite au confinement (4,14). En France, l'OFDT rapporte que 51,6% des 18-75 ans ont joué à un JHA au cours des douze derniers mois, soit environ 35 millions de personnes. Parmi eux, 31,8% ont pratiqué le jeu en ligne, ce qui représente environ 11 millions de joueurs (15). Le rapport de l'ANJ estime que les activités illégales attirent environ 3 millions de joueurs par an en France (5). Bien que l'OFDT ne distingue pas explicitement la part du jeu illégal en ligne, une estimation peut être réalisée à partir des données disponibles. Les jeux de casino en ligne et les machines à sous , interdits en France , représentent 25,6% de l'activité des joueurs en ligne (soit





17,8% pour les casinos et 7,8% pour les machines à sous), ce qui équivaut à environ 2,86 millions de joueurs (15).

2.2. Offre de jeu illégale en ligne

L'offre de jeu illégale sur internet se décrit selon trois types d'offres qui peuvent se combiner (16) : proposer des jeux d'argent aux résidents d'un pays où ces jeux illégaux, proposer des sites de jeu fonctionnant sans licences appropriées, enfin proposer des sites qui acceptent les paris de mineurs, ou de personnes n'ayant pas l'autorisation légale de jouer.

Une offre illégale continue d'attirer chaque année des joueurs en dépit d'une offre légale abondante en France (5). Cette observation amène à s'interroger sur les motifs pour lesquels les joueurs s'orientent vers ce type d'offre. Les rares études qui se sont focalisées sur cette question du choix de l'offre illégale dans des pays où il existe une offre légale ont été réalisées en Asie du Sud. Elles soulignent que les personnes font ce choix car l'offre illégale est plus à même de répondre à leurs attentes (montant, excitation, facilité de paris, etc.) et que ces mêmes personnes sont plus à risque de présenter une pratique excessive (1). Or, le marché des JHA, qu'il soit terrestre ou en ligne, varie énormément en fonction des pays et de la culture dominante au sein de ces pays (17). Ainsi, il apparaît parfois difficile de transposer les résultats d'études obtenus au sein de pays tels qu'Israël (2), la Corée du sud (4) ou Hong Kong (1), à la France.

L'offre illégale de jeu en ligne en France se distingue par la prédominance des jeux de casino interdits, tels que les machines à sous, le blackjack, la roulette et d'autres jeux de table (5). On observe donc que cette offre de jeu illégale se structure principalement sur des activités qui n'ont pas été incluses dans le périmètre des jeux en ligne autorisés en France. Ces jeux représentent environ 50% du trafic sur les plateformes non régulées (5). Le marché illicite comprend également divers types de paris non autorisés, tels que les paris sur les compétitions d'eSport, les paris virtuels, ainsi que les jeux « live » (Figure 1). On y trouve aussi des jeux « play-to-earn » (Figure 1), offrant des gains en cryptomonnaies ou en actifs numériques, qui échappent à la régulation et ciblent une audience en quête de nouveaux types de jeu en ligne (5). L'attrait des plateformes illégales repose sur plusieurs facteurs. Contrairement aux sites régulés, elles proposent une gamme plus étendue de jeux interdits, offrant des expériences variées souvent absentes des plateformes légales. Cette diversité attire particulièrement les joueurs en quête de nouveautés et de sensations nouvelles (2). Ainsi, même lorsqu'une alternative légale existe, l'offre illégale apparait plus attrayante pour un grand nombre de joueurs en quête de sensations et de liberté (1,2).

De plus, ces sites adoptent des stratégies de marketing offensives pour séduire leur audience : bonus de bienvenue généreux, promotions régulières et programmes de fidélité qui encouragent les utilisateurs à parier plus fréquemment et à miser des montants plus élevés. La publicité sur les réseaux sociaux, ainsi que les collaborations avec des influenceurs, augmentent leur visibilité, permettant d'élargir leur audience en attirant un public plus large (18).

Jeux "play-to-earn" : Jeux en ligne permettant aux joueurs de gagner des cryptomonnaies ou des objets numériques, comme des jetons ou NFT, en progressant dans le jeu. Ces actifs peuvent être échangés ou vendus, ajoutant une dimension de revenus potentiels.

Jeux de casino « **live** » : Expériences de casino en ligne avec de vrais croupiers en direct, offrant une immersion réaliste et une interaction en temps réel, proche de celle d'un casino physique.

Machines à sous : Versions en ligne des machines classiques où les joueurs misent pour aligner des symboles et tenter de gagner des jackpots, avec un rythme de jeu rapide qui incite aux mises répétées.

Paris virtuels : Forme de paris en ligne consistant à miser sur des simulations d'événements sportifs générés par ordinateur, tels que des courses de chevaux, de chiens, ou des matchs virtuels. Ces paris permettent des mises fréquentes avec des résultats instantanés, répondant à une forte demande de rapidité et de disponibilité.

Paris eSports: Paris en ligne sur des compétitions de jeux vidéo, permettant de miser sur les performances des joueurs ou des équipes. Attirant un public jeune, ces paris présentent une variété d'options de mise et un rythme soutenu.

Crash games : Jeux de mise où un multiplicateur de gains augmente progressivement jusqu'à un "crash" imprévisible. Le joueur doit retirer ses gains avant ce point de rupture, créant une tension élevée et un risque accru de perte, similaire aux jeux de hasard.

Encadré 1. Définitions de quelques pratiques de jeu disponible sur les plateformes de jeux en ligne illégales





Enfin, les plateformes illégales se distinguent par leur accessibilité constante, souvent sans nécessité de réseaux privés virtuels (VPN). Elles proposent également une large gamme de méthodes de paiement, incluant les cryptomonnaies, ce qui permet des transactions rapides, discrètes et difficilement traçables. Cette flexibilité dans les paiements renforce l'attrait de ces sites en facilitant les dépôts et retraits par les utilisateurs, leur offrant ainsi une grande commodité et un sentiment de sécurité relatif (5). Aussi, l'offre de jeu illégale en ligne permet à des personnes d'initier ou de maintenir une activité en dépit des interdictions dont ils seraient sujets, soit par leur âge (mineurs), soit en raison d'une interdiction de jeu. En France, l'interdiction volontaire de jeux (IVJ) permet à un joueur de demander à être inscrit dans le fichier national des interdits volontaires de jeu, pour une durée de trois ans. Une fois l'IVJ mise en place, il n'est plus possible de rentrer dans les clubs de jeux physiques (casinos et cercles de jeu), à l'exception des points de vente terrestres, ou de fréquenter les sites internet des opérateurs légalement autorisés en France (fermeture des comptes et impossibilité d'ouvrir de nouveaux comptes). Une fois les trois ans révolus, l'IVJ peut être levée à la demande de l'intéressé, sans quoi cette dernière est automatiquement reconduite. Ces éléments combinés expliquent pourquoi, malgré les efforts de régulation, les plateformes de jeux d'argent illégales continuent de prospérer, représentant un défi constant pour les autorités.

2.1.3. Risques pour les joueurs

Les plateformes illégales de JHA en ligne exposent les utilisateurs à des risques considérables, notamment l'endettement, l'isolement et la fraude, principalement en raison de l'absence de régulation et de mécanismes de protection (19). Contrairement aux sites agréés par l'ANJ, ces plateformes ne proposent pas de dispositif de jeu responsable, pourtant obligatoire en France, comme les limites de dépôt, de mise ou de temps de jeu, des messages d'avertissement contre le jeu excessif, ainsi que des outils d'auto-exclusion ou d'interdiction volontaire. En l'absence de ces mesures de protection de jeu, les joueurs sont plus exposés au développement de comportements de jeu problématiques. L'accessibilité permanente, combinée à des promotions agressives, accentue ces risques, rendant les joueurs particulièrement vulnérables à un trouble addictif (20). Les incitations financières, telles que les bonus de bienvenue et les promotions régulières, encouragent les joueurs à parier plus fréquemment et à engager des montants plus élevés. Les joueurs fréquentant les sites illégaux se distinguent par des habitudes de jeu marquées par des mises plus importantes et plus fréquentent (1,2). Ces stratégies marketing contribuent à intensifier les comportements de jeu à risque, surtout chez les joueurs déjà vulnérables, augmentant les risques d'endettement et de tensions sociales, tels que les conflits familiaux et l'isolement (21,22). Les joueurs sur les sites illégaux comparativement à ceux fréquentant les sites légaux seraient plus à risque de souffrir de dépression, de problèmes au travail, de problèmes familiaux et de problèmes financiers (1).



Figure 1. Captures d'écran de publicités de sites de casino en ligne, réalisées le 30 octobre 2024. Ces publicités illustrent l'utilisation de bonus de bienvenue attractifs, incluant des offres promotionnelles telles que des doublages de dépôt, des tours gratuits, et des incitations additionnelles.

En outre, ces sites illégaux ne garantissent pas la sécurité des informations personnelles et financières, exposant les utilisateurs à des risques accrus de vol d'identité et de transactions frauduleuses. Les rapports soulignent que ces plateformes constituent une menace majeure pour la sécurité des données, offrant peu de recours aux joueurs en cas de litige ou de fraude (5). Ainsi, en plus des risques financiers et psychologiques, les utilisateurs de ces plateformes sont confrontés à des menaces importantes en matière de confidentialité et de sécurité, ce qui renforce la nécessité de sensibiliser le public aux dangers associés aux JHA en ligne non régulés.





3. MESURES CONTRE L'OFFRE ILLÉGALE DE JEU, SELON I'ANJ(5)

3.1. Restreindre l'accès aux sites illégaux

La lutte contre les JHA en ligne illégaux est une priorité pour l'ANJ, qui a mis en place plusieurs mesures pour restreindre l'accès à ces sites et sensibiliser le public aux dangers qu'ils représentent. Depuis 2022, l'ANJ a intensifié ses actions de blocage administratif, permettant de désactiver plus de 2 300 URLs illégales (5). Cette méthode, plus rapide et efficace que les procédures judiciaires classiques, vise à réduire l'accessibilité des plateformes non autorisées. Cependant, ces mesures sont fréquemment contournées par la création de "sites miroirs", qui reproduisent les sites originaux sous de nouvelles adresses URL (4,5). Pour lutter contre ce phénomène, l'ANJ a renforcé sa coopération avec les prestataires de paiement, les hébergeurs, et les partenaires internationaux, afin de réduire la visibilité et de limiter les transactions financières liées aux sites illégaux (5). Malgré ces efforts, des défis persistent. La recréation rapide des sites bloqués par les opérateurs illégaux et l'utilisation croissante de cryptomonnaies compliquent la tâche des autorités en permettant de contourner les restrictions légales. Pour rendre la lutte plus efficace, il est essentiel de développer des solutions technologiques, notamment celle s'appuyant sur l'intelligence artificielle. Ainsi, le développement de technique d'apprentissage automatique (champs de l'intelligence artificielle), s'appuyant sur de multiples ressources (URL, texte, image) permettra de détecter avec plus de réactivité les sites illégaux (4). Cependant, ces outils reposent sur l'analyse des sites répondant aux définitions de « l'absolue illégalité », c'est-à-dire qu'ils excluent de l'analyse les sites autorisés dans un pays et acceptant des joueurs d'un pays où l'activité est dite illégale. Il est donc nécessaire de poursuivre la recherche de solutions innovantes toute en renforçant la collaboration internationale.

3.2. Réaliser des campagnes de prévention

En parallèle de ces mesures, la prévention repose sur l'importance de communiquer au mieux avec les joueurs sur les risques des jeux, et notamment les risques spécifiques de chaque type de jeu (23). Concernant les JHA en ligne, il est essentiel d'améliorer l'information des usagers sur l'existence d'une offre illégale et les risques qui y sont associés. Pour prendre l'exemple des États-Unis, il s'avère qu'une partie non négligeable des joueurs fréquentant les plateformes de jeu ignorent le statut légal ou illégal de ces mêmes sites, et que la fréquentation des sites illégaux serait associée à la diffusion d'informations trompeuses (24). Il est fort probable qu'en France, une partie des usagers se tourne vers une offre illégale sans en avoir pleinement conscience. Pour étayer nos propos et en prenant l'exemple du casino en ligne, nous avons renseigné les mots-clés « casino en ligne » et « France » sur le moteur de recherche Google. Les résultats de nos recherches aboutissent à de nombreux classements et sites promotionnels vantant les qualités des différents casinos en ligne, dont certains sont décrits comme « fiables », « vérifiés », « officiels » et « agréés par l'Arjel » (figure 2).

Recherche Google du 30 octobre 2024



Recherche Google du 7 novembre 2024







Figure 2. Captures d'écran réalisées le 30 octobre 2024 et le 7 novembre 2024, montrant les résultats des premiers sites référencés pour la requête « casino en ligne France » sur Google.fr. Ces résultats incluent des sites de classement et des pages de promotion de casinos en ligne, illustrant la facilité d'accès à des plateformes de jeu.

En 2023, la France a promulgué une loi interdisant aux influenceurs de promouvoir ou de diffuser le marketing de produits jugés nocifs, y compris les JHA. A cela s'ajoutent des campagnes de sensibilisation lancées par l'ANJ, comme la campagne "100% gagnant?", initiée en octobre 2024. Cette initiative visait à informer les joueurs des dangers liés aux casinos en ligne illégaux, en mettant en lumière les risques de fraude et de dépendance. Diffusée principalement sur les réseaux sociaux et les plateformes de jeux, cette campagne a souligné que près de 50% des utilisateurs n'ont pas conscience que les sites qu'ils fréquentent sont illégaux. Son objectif était d'éduquer le public sur les pratiques de « jeu responsable » et d'encourager l'utilisation des plateformes agréées (25). Cependant, l'analyse de cette campagne de prévention permet de soulever certaines critiques et observations. Premièrement, les modalités de diffusion, centrées sur les réseaux sociaux et les sites agréés, risquent de ne pas atteindre efficacement les joueurs fréquentant les plateformes illégales. Pour pallier cette limite, il serait pertinent de conduire des études auprès des utilisateurs de sites illégaux afin de mieux comprendre leurs habitudes de jeu et d'identifier les canaux les plus adaptés pour diffuser des messages de prévention. Il conviendrait également d'améliorer le référencement du site de l'ANJ et de ses messages de prévention, afin que ces mots-clés « casino en ligne » et « France » utilisés pour la recherche citée précédemment redirigent systématiquement les utilisateurs vers des informations fiables. Enfin, concernant la notion de « jeu responsable », il est essentiel de définir avant tout à qui incombe réellement la responsabilité. Le fait de renvoyer le joueur à des pratiques de jeu responsable implique principalement sa propre responsabilité, en lui demandant de « jouer modérément » ou de manière « contrôlée ». Cependant, le concept de jeu responsable, apparu dans les années 1990, désigne en réalité « un ensemble de politiques et de mesures destinées à prévenir le développement d'habitudes de jeu excessives » (26).

Le jeu responsable regroupe ainsi un ensemble d'actions, de programmes et de stratégies visant à réduire les impacts négatifs du jeu d'argent sur la santé. Les opérateurs ont également leur part de responsabilité : ils doivent transmettre aux joueurs les informations nécessaires pour leur permettre de faire un « choix éclairé » et mettre à leur disposition des outils adaptés pour limiter les risques liés à leur pratique. Parmi ces outils figurent les programmes d'auto-exclusion, le suivi comportemental des habitudes de jeu, la définition de limites concernant les pertes, les dépôts ou le temps passé, ainsi que l'intégration de messages d'avertissement (27,28). Toutefois, l'efficacité de ces mesures doit être relativisée en raison d'un conflit d'intérêts évident : la protection des joueurs est souvent en opposition avec les profits générés par les joueurs ayant une pratique excessive, que ce soit pour l'industrie ou pour les gouvernements (29).

3.3. Réguler le casino en ligne

Les plateformes illégales, souvent hébergées à l'étranger, parviennent à contourner les régulations françaises, ce qui complique les efforts de contrôle et d'interdiction des activités non autorisées (5). Dans ce contexte de lutte contre les JHA non régulés, l'amendement Parent, qui visait à légaliser les casinos en ligne en France, a été déposé au projet de loi de finances 2025. Dans les arguments pour la légalisation, on retrouvait la volonté d'harmonisation avec le reste de l'Europe (Belgique, Suisse, Espagne, Portugal, etc.), d'accéder à une nouvelle source de recette fiscale, mais aussi de mieux protéger les joueurs (30). Cet amendement a rapidement été suspendu, puis retiré face aux nombreuses inquiétudes exprimées tant sur le risque accru d'addiction associé à cette forme de jeu (30,31), que sur le risque de voir les casinos terrestres pâtir de cette concurrence (32). Face à cette contrainte, il est possible de s'inspirer du modèle suisse, qui permet aux casinos terrestres suisses de

LA REVUE







proposer des jeux de casino en ligne, à condition d'obtenir une extension de concession délivrée par le Conseil fédéral ainsi qu'une autorisation de la Commission Fédérale des Maisons de Jeu (33). Les opposants à la légalisation du casino en ligne soulignent que l'idée selon laquelle la légalisation blanchirait une partie du marché illégal est trompeuse et que par conséquent l'argumentaire principal d'une recette fiscale estimée à un milliard d'euros est largement exagérée (32). La question du jeu d'argent constitue un réel problème de santé publique, ainsi il est vivement recommandé aux gouvernements d'élaborer une politique qui priorise la question de la protection de la santé et du bien-être, plutôt que des motivations économiques concurrentes. Ainsi, bien que la légalisation puisse apparaître comme une solution séduisante pour renforcer la protection des consommateurs à travers l'application d'outils de jeu responsable, il convient de s'interroger sur les effets potentiellement contre-productifs d'une telle démarche. En effet, légaliser une forme de jeu reconnue comme étant la plus à risque pourrait paradoxalement accentuer les comportements problématiques, même sous encadrement strict.

Par ailleurs, il est bien établi que la légalisation contribue à la normalisation de la pratique des JHA, les faisant passer du statut de « passe-temps paria » à celui d'activité « récréative légale » (34). Ce phénomène s'accompagne souvent d'une augmentation de la prévalence du jeu, nécessitant un niveau d'encadrement rigoureux. Ainsi, l'instauration de mesures supplémentaires, telles que l'obligation pour les joueurs de fixer un plafond de mise ou une limite de dépôt, pourrait constituer un levier déterminant pour minimiser les risques inhérents à l'expansion de ce type d'offre. Dans cette optique, les recommandations émises en termes de santé publique mettent en avant la nécessité de prendre en compte les caractéristiques addictives et les risques inhérents à chaque forme de jeu dans l'élaboration des réglementations. Elles insistent également sur l'importance d'adopter des stratégies visant à dénormaliser ces pratiques, afin de réduire leur attractivité et d'en limiter les impacts négatifs sur la santé publique (7). En Belgique, la légalisation des casinos en ligne s'accompagne d'un encadrement strict de la publicité (35) et d'une élévation de l'âge minimum pour jouer aux JHA, désormais fixé à 21 ans (36).

4 DI SCU SSIO N - CONCLUSION

Les JHA en ligne illégaux constituent un défi majeur en France, comme en témoigne la croissance rapide du nombre de sites non agréés et la difficulté persistante à en limiter l'accessibilité. Bien que peu d'études se concentrent spécifiquement sur ce phénomène, il est clair que la France ne fait pas exception à cette problématique mondiale. Les mesures de blocage administratives, bien qu'efficaces pour restreindre certaines activités, ne suffisent pas à contrer des opérateurs particulièrement réactifs. Le développement de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, offre des perspectives prometteuses pour automatiser la détection des sites illégaux. Cependant, des lacunes subsistent, notamment dans l'identification du « marché gris », où des coopérations internationales s'avèrent indispensables. Comme dans de nombreuses problématiques de santé publique, une approche strictement répressive ne peut à elle seule répondre à la complexité de ce phénomène. La question de la légalisation se pose alors inévitablement. Bien que certaines formes de jeux en ligne soient légales en France, les casinos en ligne demeurent interdits. Si leur légalisation peut sembler attrayante pour offrir un cadre régulé et générer des recettes fiscales, elle ne suffirait pas à enrayer l'attrait des autres offres illégales. Pire encore, elle pourrait contribuer à la normalisation de la pratique des JHA, un phénomène déjà observé dans d'autres contextes. L'approche de santé publique, largement soutenue au niveau européen, souligne la nécessité d'une stratégie globale. Celle-ci doit combiner plusieurs leviers : informer et sensibiliser les joueurs, imposer des normes plus strictes aux opérateurs agréés et renforcer la coopération internationale pour contrer un phénomène qui dépasse les frontières nationales. Par ailleurs, il est essentiel de mieux encadrer la publicité et d'intensifier les actions de prévention, en ciblant non seulement la population générale, mais aussi les communautés de joueurs particulièrement vulnérables.



Contribution des auteurs : Conceptualisation, AM, JG.; écriture de l'article, AM.; relecture et correction de l'article, JG.; supervision, JG.; Tous les auteurs ont contribué de manière significative à l'article. Tous les auteurs ont lu et accepté de publier cet article.

Sources de financement : Ce travail n'a bénéficié d'aucun financement

Remerciements : Nous tenons à remercier les patients rencontrés quotidiennement qui nous ont sensibilisés à cette problématique.

Liens et/ou conflits d'intérêts :

AM déclare n'avoir aucun lien d'intérêt.JG déclare avoir été invitée à des congrès et avoir donné des présentations pour les sociétés Ethypharm et Lundbeck. Elle a également perçu une rémunération de la part de la société Health Event. Toutefois, elle atteste n'avoir aucun conflit d'intérêt en lien avec cet article.

5. REFERENCES

- Tessler A, Beyrouty KE, Crapnell N. An exploratory study of illegal gamblers in Hong Kong. Asian Journal
 of Gambling Issues and Public Health [Internet]. 2017 [cité 22 févr 2023];7(1). Disponible sur:
 https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5712323/
- 2. Bonny-Noach H. Differences Between Illegal and Legal Gamblers in Israel: Gambling Behavior, Motivation, and Substance Use. J Gambl Stud. 3 juill 2022;
- 3. Albanese JS. Illegal gambling businesses & organized crime: an analysis of federal convictions. Trends Organ Crim. 1 sept 2018;21(3):262-77.
- 4. Min M, Lee DA. Illegal Online Gambling Site Detection using Multiple Resource-Oriented Machine Learning. J Gambl Stud. déc 2024;40(4):2237-55.
- 5. Etude sur l'offre illégale de jeux d'argent et de hasard en ligne accessible en France. PricewaterhouseCoopers Advisory; 2023 déc. (ANJ).
- 6. 2023_Rapport_Economique.pdf [Internet]. [cité 29 oct 2024]. Disponible sur: https://anj.fr/sites/default/files/2024-04/2023_Rapport_Economique.pdf
- 7. Wardle H, Degenhardt L, Marionneau V, Reith G, Livingstone C, Sparrow M, et al. The Lancet Public Health Commission on gambling. The Lancet Public Health. 1 oct 2024;9.
- 8. EROUKMANOFF V. Tableau de bord des « Jeux d'argent et de hasard » en France données 2019 OFDT [Internet]. Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies; 2021 févr [cité 25 juill 2022] p. 1-7. Disponible sur: https://www.ofdt.fr/publications/collections/bilans/tableau-de-bord-des-jeux-dargent-et-de-hasard-en-france-donnees-2019/
- 9. Wood RT, Williams RJ. A comparative profile of the Internet gambler: Demographic characteristics, game-play patterns, and problem gambling status. New Media Society. 1 nov 2011;13(7):1123-41.
- 10. Petry NM. Internet gambling: an emerging concern in family practice medicine? Fam Pract. août 2006;23(4):421-6.
- 11. Comment sont contrôlés les jeux et paris en ligne ? [Internet]. [cité 29 oct 2024]. Disponible sur: https://www.economie.gouv.fr/cedef/jeux-et-paris-ligne
- 12. Délibération de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. 2020-019 janv 30, 2020.
- 13. Bilan 2023 du marché des jeux d'argent : une dynamique qui se confirme | ANJ [Internet]. [cité 27 janv 2025]. Disponible sur: https://anj.fr/bilan-2023-du-marche-des-jeux-dargent-une-dynamique-qui-se-confirme
- 14. Hatch P. The Sydney Morning Herald. 2020 [cité 27 janv 2025]. Illegal online casinos boom during COVID-19 lockdown. Disponible sur: https://www.smh.com.au/business/companies/illegal-online-casinos-boom-during-covid-19-lockdown-20200616-p552yl.html
- 15. Spilka S, Le Nézet O, Janssen E, Philippon A, Eroukmanoff V. La pratique des jeux d'argent et de hasard en France en 2023. Paris: OFDT; 2024 déc p. 30. (Rapports).
- 16. Banks J. Internet Gambling, Crime and the Regulation of Virtual Environments. In: Banks J, éditeur. Gambling, Crime and Society [Internet]. London: Palgrave Macmillan UK; 2017 [cité 29 mars 2023]. p. 183-223. Disponible sur: https://doi.org/10.1057/978-1-137-57994-2_6
- 17. Cosgrave J. Kerry G.E. Chambers, Gambling for Profit: Lotteries, Gaming Machines, and Casinos in Cross-National Focus. Canadian Journal of Sociology. 2012;37(1):92.

LA REVUE

Numéro spécial Jeux de hasard T1





- 18. Lopez-Gonzalez H, Granero R, Fernández-Aranda F, Griffiths MD, Jiménez-Murcia S. Perceived Impact of Gambling Advertising can Predict Gambling Severity among Patients with Gambling Disorder. J Gambl Stud [Internet]. 30 juill 2024 [cité 17 oct 2024]; Disponible sur: https://doi.org/10.1007/s10899-024-10342-2
- 19. Risks Associated with Internet Gambling | SpringerLink [Internet]. [cité 30 oct 2024]. Disponible sur: https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-1-4614-3390-3_5
- 20. García-Pérez Á, Krotter A, Aonso-Diego G. The impact of gambling advertising and marketing on online gambling behavior: an analysis based on Spanish data. Public Health. 1 sept 2024;234:170-7.
- 21. Balem M, Perrot B, Hardouin JB, Thiabaud E, Saillard A, Grall-Bronnec M, et al. Impact of wagering inducements on the gambling behaviors of on-line gamblers: A longitudinal study based on gambling tracking data. Addiction (Abingdon, England). 23 sept 2021;117(4):1020.
- 22. Hing N, Cherney L, Blaszczynski A, Gainsbury SM, Lubman DI. Do advertising and promotions for online gambling increase gambling consumption? An exploratory study. International Gambling Studies. 2 sept 2014;14(3):394-409.
- 23. Luquiens A, Guillou M, Giustiniani J, Barrault S, Caillon J, Delmas H, et al. Pictograms to aid laypeople in identifying the addictiveness of gambling products (PictoGRRed study). Sci Rep. 29 déc 2022;12(1):22510.
- 24. Choi S. Understanding Involuntary Illegal Online Gamblers in the U.S.: Framing in Misleading Information by Online Casino Reviews. UNLV Gaming Research & Review Journal [Internet]. 13 avr 2023;27(1). Disponible sur: https://digitalscholarship.unlv.edu/grrj/vol27/iss1/2
- 25. Casinos en ligne : l'ANJ lance une campagne d'information pour rappeler l'illégalité et la dangerosité de ces sites de jeux non autorisés en France | ANJ [Internet]. [cité 29 oct 2024]. Disponible sur: https://anj.fr/casinos-en-ligne-lanj-lance-une-campagne-dinformation
- 26. Blaszczynski A, Ladouceur R, Shaffer HJ. A Science-Based Framework for Responsible Gambling: The Reno Model. J Gambl Stud. 1 sept 2004;20(3):301-17.
- 27. Riley BJ, Oakes J, Lawn S. Gambling Harm-Minimisation Tools and Their Impact on Gambling Behaviour: A Review of the Empirical Evidence. Int J Environ Res Public Health. 30 juill 2024;21(8):998.
- 28. Bjørseth B, Simensen JO, Bjørnethun A, Griffiths MD, Erevik EK, Leino T, et al. The Effects of Responsible Gambling Pop-Up Messages on Gambling Behaviors and Cognitions: A Systematic Review and Meta-Analysis. Front Psychiatry. 25 janv 2021;11:601800.
- 29. Fiedler I, Kairouz S, Reynolds J. Corporate social responsibility vs. financial interests: the case of responsible gambling programs. J Public Health (Berl). 1 août 2021;29(4):993-1000.
- 30. Projet de loi de finances pour 2025 (no 324) Amendement n°I-3638 [Internet]. [cité 29 oct 2024]. Disponible sur: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/0324A/AN/3638
- 31. Tubiana-Rey B. Fédération Addiction. 2024 [cité 29 oct 2024]. Légalisation des casinos en ligne : la Fédération Addiction appelle au retrait de l'amendement. Disponible sur: https://www.federationaddiction.fr/actualites/presse/legalisation-des-casinos-en-ligne-la-federationaddiction-appelle-au-retrait-de-lamendement/
- 32. Projet de loi de finances pour 2025 (no 324) Amendement n°I-3769 [Internet]. [cité 6 nov 2024]. Disponible sur: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/0324A/AN/3769
- 33. Jeux en ligne non autorisés [Internet]. [cité 28 janv 2025]. Disponible sur: https://www.esbk.admin.ch/fr/jeux-en-ligne-non-autorises
- 34. Francis L, Livingstone C. Discourses of responsible gambling and gambling harm: observations from Victoria, Australia. Addiction Research and Theory. 4 mai 2021;29(3):212-22.
- 35. justice service public federal. etaamb.openjustice.be. Moniteur Belge; 2023 [cité 28 janv 2025]. Arrêté Royal du 27/02/2023 arrete royal determinant les modalites relatives a la publicite pour les jeux de hasard. Disponible sur: https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-royal-du-27-fevrier-2023_n2023030509
- 36. Campagnes | Gaming Commission [Internet]. [cité 28 janv 2025]. Disponible sur: https://www.gamingcommission.be/fr/protection-des-joueurs/campagnes